



ASSURANCE COLLECTION LA TRACTION UNIVERSELLE

Contrat exclusif réservé aux membres du club
Compagnie L'EQUITE
Courtier AMV Légende Assurance

Conditions de Souscription :

- Etre membre du club La Traction Universelle à jour de cotisation,
- Etre propriétaire et assuré comme conducteur principal pour un véhicule récent utilisé pour les déplacements quotidiens, depuis plus d'1 an,
- Etre âgé de plus de 25 ans et être titulaire du permis de conduire depuis plus de 1 an,
- Etre le conducteur habituel et le titulaire de la carte grise.

Les véhicules seront garantis pour l'usage :

« Déplacement privé », y compris pour les sorties d'entretien, de rodage et d'essais, les manifestations et concentrations touristiques. Toute épreuve chronométrée étant formellement exclue.

- L'offre s'applique à tout véhicule de plus de 15 ans d'une valeur inférieure à 100.000 €.
- Les conducteurs autorisés, le conjoint du souscripteur et un deuxième conducteur nommément désigné, répondant aux mêmes critères que le souscripteur.
- Autorisation de laisser un jeune conducteur de plus d'un an de permis en la présence du souscripteur.
- Expertise de moins de deux ans pour chaque véhicule (sauf en R.C.).
- Autorisation de tracter une remorque de PTC inférieur à 750 kg.
- Les autres conditions de souscription se trouvent dans le document « offre d'assurance ».

| Garanties | Tarifs Traction (TTC) - au 10/03/2023 | Tarifs autres véhicules (TTC) - au 10/03/2023 |
|---|--|---|
| Responsabilité Civile / Défense Pénale et Recours Suite à Accident | 44 € | 50 € |
| | A partir du 3 ^{ème} véhicule, la RC est gratuite (voir condition sur « offre d'assurance ») | |
| [Vol / Incendie] / Force de la nature / Attentat <ul style="list-style-type: none">• Plafond : valeur du véhicule• Franchise : 115 € | 0,30% de la valeur du véhicule | |
| | Prime minimum 23 € | Prime minimum 37 € |
| Dommages tous accidents <ul style="list-style-type: none">• Plafond : valeur du véhicule• Franchise : 450 € | 0,30% de la valeur du véhicule | |
| | Prime minimum 38 € | Prime minimum 53 € |
| Options | | |
| Bris de glaces | 43 € pour une garantie limitée à 465 € 73 € pour une garantie limitée à 765 € | |
| Assistance auprès d'Europ Assistance : <ul style="list-style-type: none">• Sans franchise kilométrique• Dépannage/remorquage à concurrence de 460 € | 30 € le 1 ^{er} véhicule et 9 € les suivants | |
| Assistance Plus auprès d'Europ Assistance : <ul style="list-style-type: none">• Sans franchise kilométrique Dépannage/remorquage à concurrence de 3000 € (En cas de panne franchise de 150 €) | 63 € par véhicule, sans tacite reconduction | |
| Sécurité Conducteur Plus : garantie du conducteur en auto ou en moto <ul style="list-style-type: none">• Plafonnée à 300 000 €• Franchise relative de 10%. | 16 € TTC / contrat | |
| RC remorque de + de 750 kg | 40 € TTC / remorque | |

Pour calculer votre prime, additionner les garanties : (Exemple pour une traction d'une valeur de 10000 euros en garantie Dommages tous accidents)

Garantie RC = 44 euros

Garantie VOL / INCENDIE = $(10000 \times 0,30) / 100 = 30$ euros

Garantie Dommages tous accidents = $(10000 \times 0,30) / 100 = 30$ euros cette prime est inférieure à la prime minimum donc prendre 38 euros

Garantie Attentat : 5.90 euros

Garantie catastrophes technologiques : 2.80 euros

TOTAL = 120.70 euros

A cette prime il faut additionner le montant de chacune des options que vous souhaitez ajouter.

(Exemple Assistance 30 euros + 120.70 euros = 150.70 euros)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter notre responsable assurance :

Guy-Michel Bonithon au 01 39 46 71 09 après 19 heures

Pour renseignement et adhésion, veuillez contacter : **CENTRE DE GESTION AMV Légende Assurance**

33735 Bordeaux Cedex 9 / Tél : 05 56 18 42 21

